Note d’écrit Interclassement

MMOP - LAS 1 et LAS 2/3

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER · FACULTÉ DE MÉDECINE MONTPELLIER-NÎMES DEPUIS 1220 · FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER · FACULTÉ D'ÉCONOMIE Université de Montpellier · UFR STAPS Montpellier · UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY MONTPELLIER 3 · UNIVERSITÉ PERPIGNAN VIA DOMITIA · unîmes UNIVERSITÉ · UNIVERSITÉ DE MAYOTTE

Principes de base

À l'Université de Montpellier et Universités partenaires il y a :

- entre **500 et 600 étudiant·e·s inscrits en LAS 1**
- Entre **800 et 900 étudiant·e·s inscrits en LAS 2/3**

dans un grand nombre de Licences (PCSI, SVSE, STAPS, Psychologie, Droit, Maths, SVT, MIASHS, Economie, etc.).

Hors UE Santé Commune, **les enseignements de ces Licences sont très différents**, il n'est donc pas possible de comparer simplement leurs moyennes.

Une **note d'interclassement** est donc calculée **pour comparer les performances des étudiant·e·s** indépendamment de leur LAS et en comparaison avec leur promotion de référence (Licence socle).

Un·e étudiant·e est considéré·e comme d'autant plus performant·e dans sa LAS que sa moyenne est supérieure à la moyenne de l'ensemble des étudiants de sa Licence socle.

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER · FACULTÉ DE MÉDECINE MONTPELLIER-NÎMES DEPUIS 1220 · FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER · FACULTÉ D'ÉCONOMIE Université de Montpellier · UFR STAPS Montpellier · UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY MONTPELLIER 3 · UNIVERSITÉ PERPIGNAN VIA DOMITIA · unîmes UNIVERSITÉ · UNIVERSITÉ DE MAYOTTE

LAS 1 – Note d’écrit

Pour les étudiants de LAS 1, **l’élaboration de la note d’écrit** est calculée à partir de :

- **Note d’interclassement** (**60%** de la note d’écrit)
  Cette note est calculée à partir des notes obtenues au semestre 1 en évaluation initiale sur les UE disciplinaires (UE de la majeure) de la LAS 1 et en comparaison avec la promotion de référence (Licence socle).
  Pour les LOSI (Licence Option Santé Intégrée) les UE disciplinaires représentent 18 ECTS
  Pour les LOSC (Licence Option Santé Complémentaire) les UE disciplinaires représentent 30 ECTS

- **Note brute de l'UE santé commune** (**40%** de la note d’écrit)
  La pondération de l’UE santé commune correspond aux ECTS de chaque ECUE.
  L’UE santé commune représente 12 ECTS

LAS 2/3 – Note d’écrit

Pour les étudiants de LAS 2/3, **l’élaboration de la note d’écrit** est établie uniquement à partir de la **note d’interclassement**.

Les résultats obtenus à l’UE santé commune ne sont pas pris en compte.

La **note d’interclassement est calculée** à partir de **l’ensemble des notes obtenues au semestre impair** en **évaluation initiale** sur les **UE disciplinaires** (UE de la majeure) de la LAS 2/3 en cours et en comparaison avec la promotion de référence (Licence socle).

Pour les LAS 2/3, les UE disciplinaires représentent 30 ECTS.

Cas particulier des étudiants **LAS2** ou **LAS3** en **situation de redoublement** :

La **note d’interclassement** est calculée à partir de l’**ensemble des notes des UE disciplinaires** (UE de la majeure) **constitutives du semestre impair de la LAS 2/3 en cours** :

- soit des notes d’évaluation initiale pour les examens présentés lors de l'année en cours ;
- soit des notes d’évaluation initiale ou de seconde chance pour les examens présentés et acquis lors de l’année de LAS antérieure.

Interclassement

Pour **assurer l'équité** et **permettre la comparaison** entre les étudiants issus des différentes LAS, les notes sont **normalisées** (procédure de standardisation des résultats).

Cette **normalisation** est **basée sur le principe des moyennes centrées réduites.**
Cette méthode statistique prend en compte la moyenne de l'étudiant, ainsi que la moyenne globale et l'écart-type de sa promotion de référence (Licence socle).

La **note normalisée** N est **calculée comme suit** : N = 10 + **coefficient** x (**m** – **M**) / **σ**

- ***M***, ***σ*** *et* ***m*** *sont respectivement la moyenne et l'écart-type de la promotion de référence (Licence socle) et votre moyenne.*
- *Le* ***coefficient*** *sert à garantir que la note N est entre 0 et 20, il ne modifie en aucune façon l'interclassement.*

Il n'est pas possible de connaître ce coefficient avant que toutes les notes de toutes les LAS soient disponibles.
Vous ne pouvez donc pas calculer votre note d'interclassement.

Schéma d'exemple

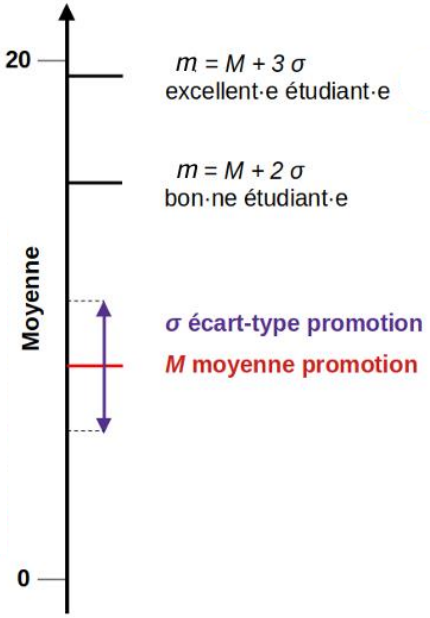

Illustration du processus d'interclassement et effet sur les notes originales

Distribution des notes originales pour quatre Parcours

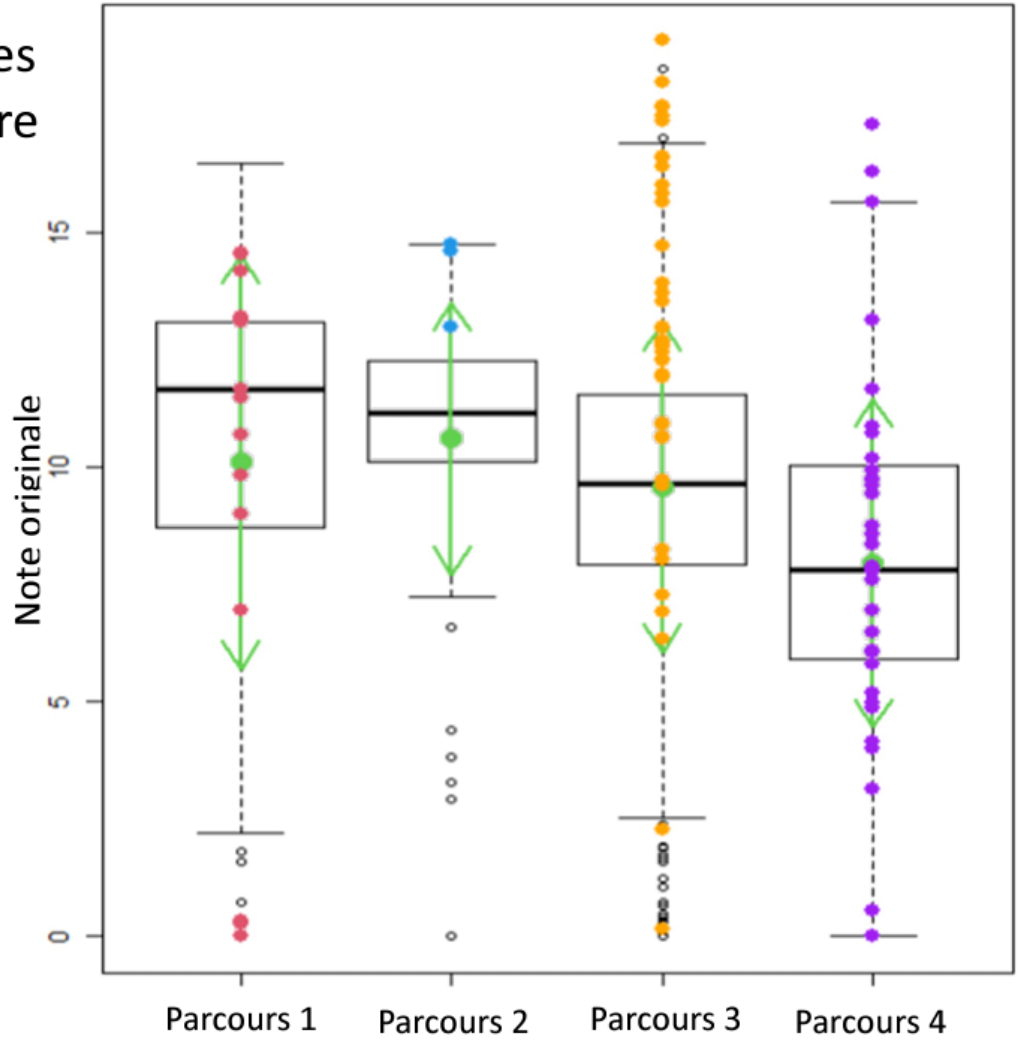

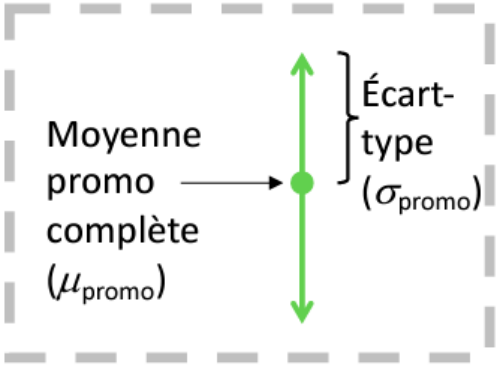

Processus de standardisation des notes

$$Note\ standardisée = \underbrace{\left(\frac{Note\ originale\ -\ \mu_{promo}}{\sigma_{promo}}\right)}_{\text{Standardisation}} \times \underbrace{3.5 + 10}_{\text{Exemple de coefficient permettant une mise à l'échelle}}$$

=> Moyenne standardisée de la promo = 10 et écart-type standardisé de la promo = 3.5

Exemples :

- $\left(\frac{14-10.10}{4.4}\right) \times 3.5 + 10 = 0.8864 \times 3.5 + 10 = 13.10$
- $\left(\frac{14-9.56}{3.5}\right) \times 3.5 + 10 = 1.2686 \times 3.5 + 10 = 14.44$
- $\left(\frac{14-10.61}{2.9}\right) \times 3.5 + 10 = 1.1690 \times 3.5 + 10 = 14.09$
- $\left(\frac{14-7.96}{3.5}\right) \times 3.5 + 10 = 1.7257 \times 3.5 + 10 = 16.04$

Effet de la standardisation 1/2

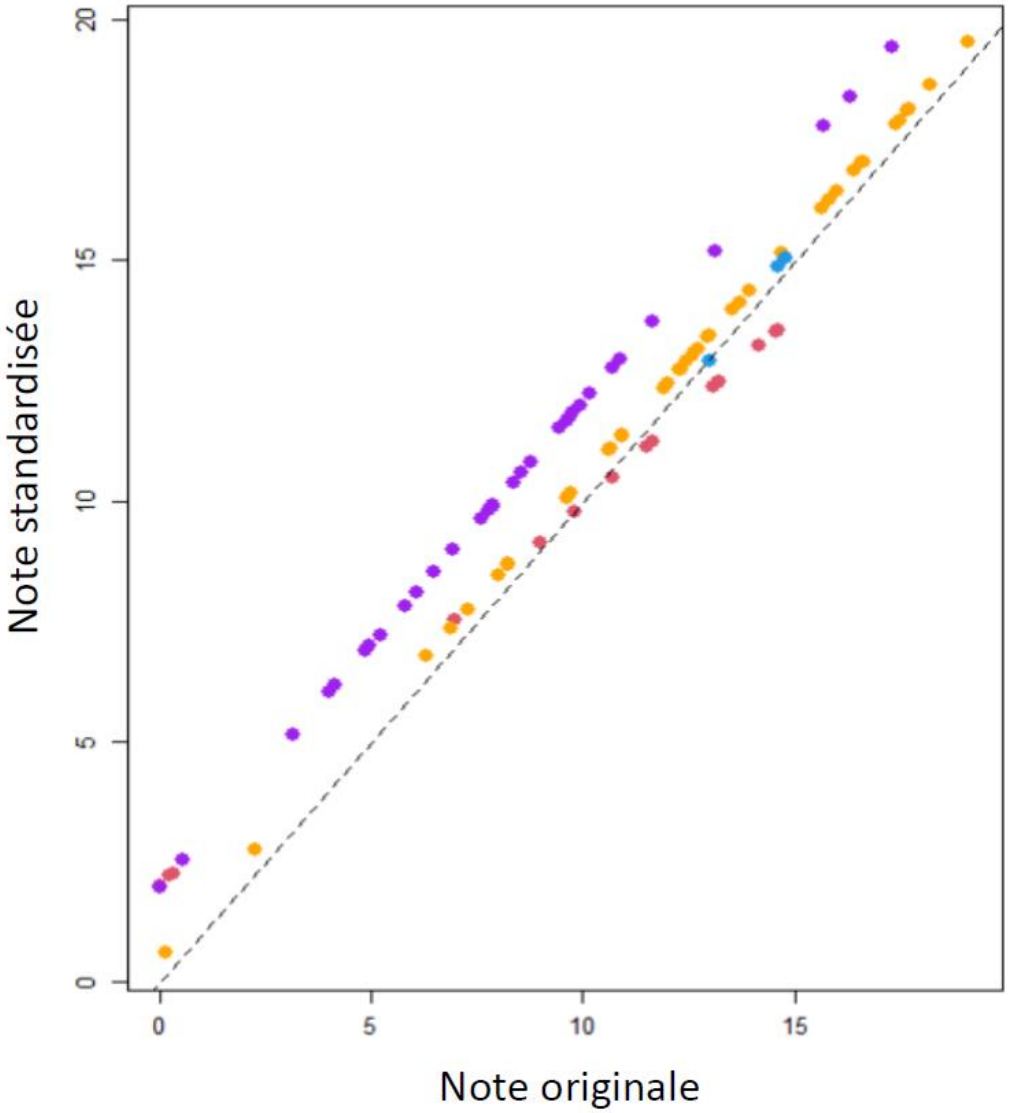

Effet de la standardisation 2/2

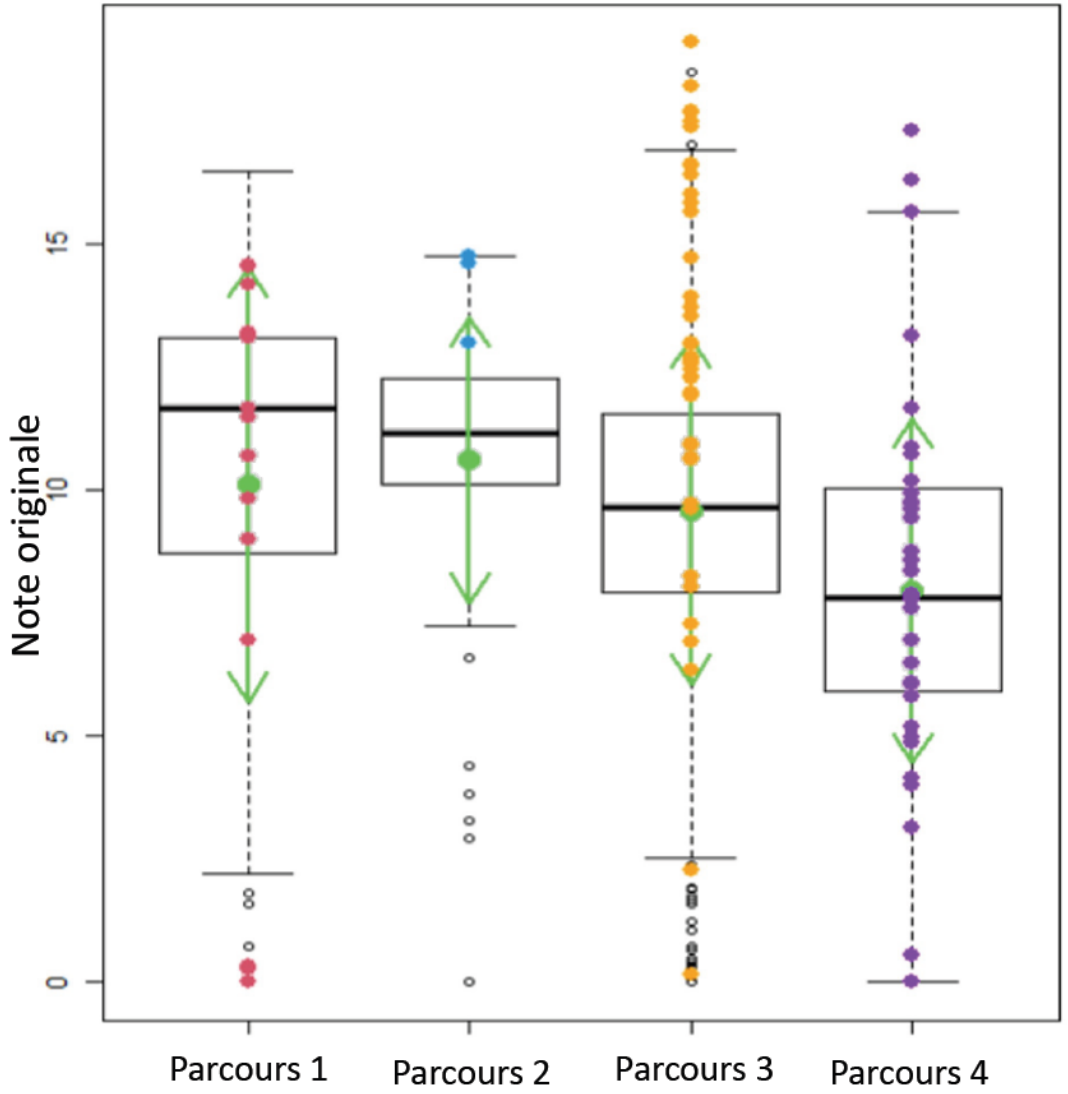

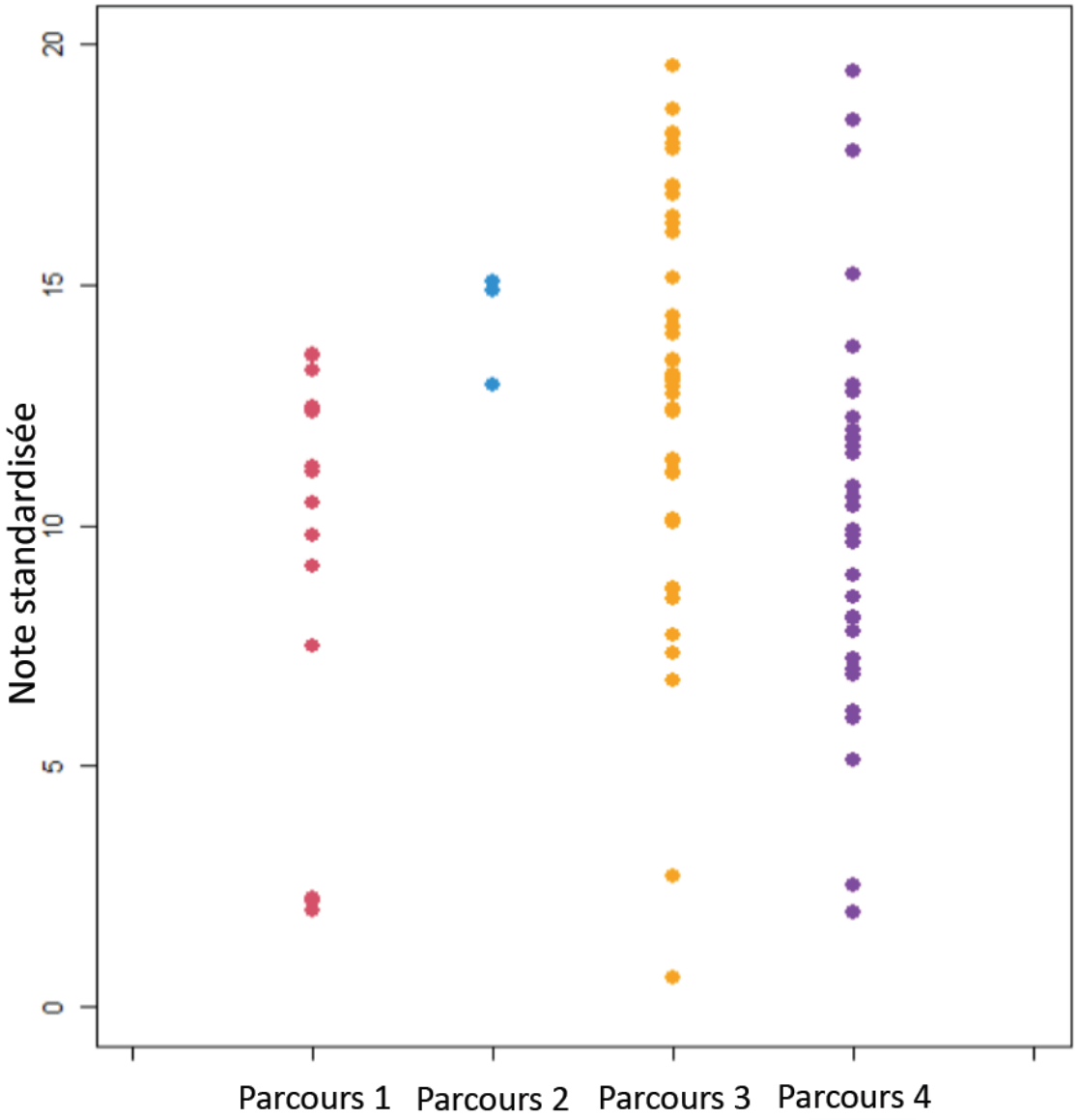

Remarques importantes

- « Promotion de référence » « Promotion complète » « Licence socle » « Cohorte comparable » tous ces termes désignent la même chose.
  La détermination des cohortes comparables (promotions de référence) est établie et validée par le jury d'admission, qui rassemble l'ensemble des responsables de LAS, afin de garantir au mieux l'équité entre tous les étudiants.

- L'analyse statistique permet de positionner un étudiant par rapport aux autres étudiants qui lui sont comparables. La méthodologie d'interclassement est appliquée à des cohortes d'étudiants comparables ayant passé une majorité d'examens communs.

- Cette analyse statistique aboutit à la détermination d'un z-score pour chaque étudiant (centré autour de zéro, variant généralement entre -3 et +3).Pour des raisons de lisibilité, et sans impact sur le classement général, l'ensemble de ces z-score est ramené à une note sur 20 qui constitue votre note d'interclassement. Il n'est pas pertinent de l'interpréter en termes de gain ou perte de point par rapport à votre note brute.

- La procédure d'interclassement ne modifie pas votre positionnement au sein de votre promotion de référence.

- Un étudiant très bien placé dans l'interclassement général est un étudiant dont la moyenne s'éloigne « atypiquement », étant donné l'écart-type et la moyenne de sa promotion de référence.

Ne perdez pas de temps à vous poser des questions sur la procédure d'interclassement qui a été vérifiée à de multiples reprises par des statisticiens chevronnés ainsi que par les membres du jury d'admission et concentrez vous sur vos cours et la préparation de vos examens !

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER · FACULTÉ DE MÉDECINE MONTPELLIER-NÎMES DEPUIS 1220 · FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER · FACULTÉ D'ÉCONOMIE Université de Montpellier · UFR STAPS Montpellier · UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY MONTPELLIER 3 · UNIVERSITÉ PERPIGNAN VIA DOMITIA · unîmes UNIVERSITÉ · UNIVERSITÉ DE MAYOTTE